



Paris, le 25 janvier 2006

Nouvelle mission pour l'Ucanss

Le Ministère de la Santé et des Solidarités vient de confier une nouvelle mission à l'Ucanss* : la gestion du secrétariat de la Ccmoss (Commission Consultative des Marchés des Organismes de Sécurité Sociale). Cette nouvelle mission s'inscrit dans la dynamique d'optimisation de la politique d'achats des organismes et de l'uniformisation des bonnes pratiques.

« Auparavant rattaché à la CNAM, le secrétariat de la Ccmoss, une prestation inter-régime, dépend désormais d'un organisme qui est lui-même au service de toutes les branches » souligne Patricia Gazzola, Directrice des missions mutualisées à l'UCANSS.

- ***Une mission d'assistance***

La Ccmoss est chargée de fournir aux personnes responsables des marchés une assistance pour l'élaboration ou la passation des marchés. La commission est appelée à formuler des observations ou des recommandations concernant ces marchés, ou d'émettre des réserves.

Cette commission concerne les marchés passés par l'ensemble des organismes de sécurité sociale, tout régime confondu.

- ***Des marchés supérieurs à 4 millions d'Euros***

Tout projet de marché passé par l'un des organismes dont le montant est supérieur à 4 millions d'Euros hors taxes est obligatoirement adressé à la Ccmoss avant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence ou le lancement de la consultation. Il en est de même pour certains projets d'avenants ou marchés complémentaires, par exemple.

- ***Composition de la commission***

Michel Duraffourg, inspecteur général des affaires sociales, a été nommé Président de la Commission, par Arrêté du ministre de la santé et des solidarités du 23 décembre 2005, paru au Journal Officiel du 31 décembre 2005.

La commission comprend un représentant de :

- La Caisse nationale des allocations familiales,
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse,
- L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,
- La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole.
- La CNAMTS,
- Les régimes ORGANIC, CANAM, CANCAVA,
- Quatre représentants experts du régime général.

* Arrêté du 4 octobre 2005 paru au Journal Officiel du 25 octobre 2005.

La commission comprend en outre, avec voix consultative :

- Un représentant du ministre chargé de la sécurité sociale,
- Deux représentants du ministre chargé de l'économie et des finances,
- Un représentant du ministre chargé de l'agriculture.

La commission sera installée le 28 février 2006.

CONTACT PRESSE

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES
Violaine de LAAGE - Sandrine AUVRAY
97, bd Malesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01 58 22 21 11 - Fax : 01 42 93 08 01

L'Ucanss en bref

Créée en 1970, l'Ucanss exerce la responsabilité de l'employeur dans le dialogue social national et la négociation de la convention collective avec les organisations syndicales.

Elle a à sa tête deux instances dirigeantes : le Conseil d'orientation et le Comité exécutif des directeurs.

Le Comité exécutif des directeurs est l'instance opérationnelle de l'Ucanss. C'est lui qui, notamment, propose le programme de négociation collective et qui définit le mandat du directeur de l'Ucanss pour les négociations.

Le Conseil d'orientation adopte les orientations de gestion des Ressources Humaines du régime général de Sécurité sociale.